

Quel cadre juridique pour vos manifestations sportives ?

— Pour prévenir & maîtriser les risques juridiques liés à l'organisation des compétitions sportives.

PROGRAMME

ÉTAPE 1 - Quelles spécificités du droit de la responsabilité en matière sportive ?

Le contrôle de l'Administration
Les obligations fédérales
Les règles de sécurité

ÉTAPE 2 - L'enjeu crucial de la responsabilité civile

A l'égard des compétiteurs
La responsabilité contractuelle
L'obligation de sécurité et d'information
Quand s'applique la responsabilité délictuelle ?

ÉTAPE 3 - Quelles responsabilités à l'égard des spectateurs ?

Et à l'égard des autres acteurs
Les infractions spécifiques au sport

ÉTAPE 4 - Les risques de responsabilité pénale

Les infractions de droit commun

ÉTAPE 5 - Les assurances des manifestations

Les obligations d'assurance
La garantie des risques financiers, matériels et sportifs
Les techniques spécifiques d'assurance

INTERVENANTS

Fabrice RIZZO et Jean-Michel MARMAYOU figurent parmi les juristes en droit du sport les plus réputés en France. Ils dirigent le Centre de Droit du Sport de Marseille et le Lamy Droit du Sport. Ils animent en exclusivité pour Fast Sport les sessions pour les professionnels du sport.

"La responsabilité de l'organisateur et de la ville-hôte est vite engagée. Il est indispensable d'identifier et anticiper les risques liés à l'organisation des manifestations sportives."



Formation collective

18 novembre 2022, Paris
1 jour / 7 heures

OBJECTIFS

- Identifier les risques de responsabilités civiles et pénales des organisateurs d'événements sportifs
- Prévenir et gérer les risques
- Organiser une politique d'assurance

PUBLIC

Tout public marketing ou juridique, annonceurs, fédérations, équipementiers et organisateurs. Avocats et juristes
Pré-requis : être impliqué(e) dans l'organisation d'événements sportifs à titre professionnel

PÉDAGOGIE

Alternance de données de cadrage et d'atelier pratique. Support de formation incluant la jurisprudence à date.

J-7 : questionnaire d'évaluation initiale

J+1 : évaluation & satisfaction

J+30 : évaluation des acquis

Évaluation par QCM

TARIF

960€ HT



FAST SPORT

BULLETIN D'INSCRIPTION

N° FORMATEUR FAST SPORT 11 75 42302 75

PARTICIPANT

Signataire

SESSION DU

Nom

Prénom

Entreprise

Fonction

Tel Portable

Email

Vos objectifs

Cadre réservé à Fast Sport

Validé Refusé

COORDONNÉES ENTREPRISE & DEMANDEUR

Entreprise

Nom & prénom

Fonction

Tel.

Email

Adresse

Code postal

Ville

Facturation à l'entreprise

Convocation à envoyer : au participant au demandeur

Financement OPCO

La demande de stage est-elle déjà effectuée auprès de l'OPCO ? Oui Non

OPCO

N° adhérent

Contact

Référence de la demande de stage :

Signature et cachet de l'entreprise

Date / /

J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'inscription et d'annulation mentionnées au verso

Bulletin à envoyer par mail à contact@fast-sport.fr ou **FAST SPORT** au **23 Rue du Buisson Saint Louis 75010 Paris**



FAST SPORT

LE CENTRE DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS
DU SPORT BUSINESS

N° FORMATEUR 11 75 42302 75

23 Rue du Buisson Saint Louis
75010 Paris

Tél. 01 71 18 30 13
contact@fast-sport.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

- Le montant des frais de formation est à régler par chèque ou par virement bancaire à l'ordre de Fast Sport avant le début du stage. FAST SPORT se réserve le droit de disposer librement des places retenues par l'entreprise cliente tant que l'intégralité du prix du stage n'est pas totalement acquittée.

- En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signée à FAST SPORT.

- En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée au Client.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à Fast Sport au premier jour de la formation, FAST SPORT se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client qui en demandera paiement par son OPCO par la suite.

- Le tarif comprend la participation au stage, les frais de repas du midi si mentionné au programme, et le support pédagogique remis lors de la formation. Les tarifs sont entendus Hors Taxes et à majorer du taux de TVA applicable.

- Par souci de qualité, le nombre de participants est limité pour chacune des sessions. Nous nous réservons le droit d'annuler ou de reporter le stage à tout moment si le nombre de participants est insuffisant. Aucun dédommagement ne sera consenti en cas d'annulation par FAST SPORT.

- FAST SPORT se réserve la possibilité de vous citer parmi ses références clients (entité, logo, verbatim et session suivie).

CONDITIONS D'ANNULATION :

- En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :
- Aucune pénalité ne sera appliquée si le client confirme son annulation par écrit plus de 30 jours avant la date de la formation.
- Entre 30 jours et 14 jours ouvrés avant la date de la formation, une retenue de 300€ sera appliquée.
- Moins de 13 jours avant la date de la formation, 50% des frais d'inscription seront retenus.
- Une pénalité de 100% des frais est appliquée pour toute annulation dans les 5 jours ouvrés avant la formation. Un remplacement est admis à tout moment sur demande écrite. Ces pénalités ne sont pas imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.



FAST SPORT

LE CENTRE DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS
DU SPORT BUSINESS

N° FORMATEUR 11 75 42302 75

23 Rue du Buisson Saint Louis 75010 Paris

Tél. 01 71 18 30 13

contact@fast-sport.fr

www.fast-sport.fr